

Montréal, le 28 janvier 2013

Par dépôt électronique (SDE)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'autorisation d'Hydro Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) du budget des investissements 2013 pour les projets dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars.
Dossier de la Régie : R-3817-2012**

La présente fait suite à la réception, le 23 janvier 2013, de la réponse du transporteur à l'engagement souscrit lors de l'audience tenue le 17 janvier 2013 dans le dossier mentionné en titre.

La Régie fixe le calendrier suivant pour le dépôt des argumentations écrites des parties :

- **30 janvier 2013, 16h** : date limite pour le dépôt de l'argumentation écrite du Transporteur;
- **1^{er} février 2013, 16h** : date limite pour le dépôt des argumentations écrites des intervenants;
- **5 février 2013, 16h** : date limite pour le dépôt de la réplique du Transporteur.

La Régie entamera donc son délibéré dans le présent dossier le 5 février 2013 à 16h.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as